

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT INTERNATIONAL – PARCOURS DROIT INTERNATIONAL**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^o et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2^{ème} année de Master Droit – mention « Droit international » parcours Droit international.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
TOURNEPICHE	Anne-Marie	PR	Droit des étrangers, Droit international approfondi, mobilités
Membres du jury :			
MARIE	Alexis	PR	Droit des étrangers, Droit international approfondi, mobilités
TRANCHANT	Baptiste	PR	Arbitrage international
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :			
PIETTE	Gaël	PR	Droit maritime ; droit des contrats internationaux
ALVES	Carlos	MCF	Droit international des espaces et de l'environnement
SAGOT-DUVAUROUX	Jean	MCF	Droit international privé approfondi ; droit des contrats internationaux

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 2 octobre 2024

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG